PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS

Société LLE01 SNC Brebières
Réseau de Transport d'Électricité (RTE)

- **Demande d'autorisation environnementale, au titre du Code de l'environnement, en vue de la création d'un campus de centres de données sur les communes de Brebières et de Corbehem ;**

- **Demande de déclaration d'utilité publique, au titre du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, en vue de la création du poste électrique de 225 000 volts dit « Fond de Sailly » sur la commune de Noyelles-sous-Bellonne ;**

- **Demande de déclaration d'utilité publique, au titre du Code de l'énergie, du projet de liaison électrique souterraine à 225 000 volts entre le futur campus de centres de données et le futur poste électrique dit « Fond de Sailly » sur les communes de Brebières, de Corbehem, de Gouy-sous-Bellonne, de Noyelles-sous-Bellonne et de Vitry-en-Artois.**

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

En exécution du Code de l'environnement, l'arrêté du 10 novembre 2026 a prescrit une enquête publique unique d'une durée de 46 jours, du 1er décembre 2026 au 15 janvier 2027 inclus, portant sur :

- la demande d'autorisation de créer et d'exploiter un campus de centres de données sur les communes de Brebières et de Corbehem, présentée par la société LLE01 SNC Brebières, dont le siège social est situé 24, rue de Prony à Paris (75017) ;

- les demandes de déclarations d'utilité publique, présentées par Réseau de Transport d'Électricité (RTE), situé 247, allée Francine Cockenpot à Lille (59000), relatives :

    - au titre du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, à la création du poste électrique de 225 000 volts dit « Fond de Sailly » sur la commune de Noyelles-sous-Bellonne,

    - au titre du Code de l'énergie, à la construction d'une liaison électrique souterraine à 225 000 volts entre le futur campus de centres de données et le futur poste électrique dit « Fond de Sailly » sur les communes de Brebières, de Corbehem, de Gouy-sous-Bellonne, de Noyelles-sous-Bellonne et de Vitry-en-Artois.

Le projet consiste à reconvertir une friche industrielle de 23 hectares située sur les communes de Brebières et de Corbehem afin d'y implanter quatre centres de données numériques (bâtiments A, B, C et D). Il comprend également une sous-station électrique, un bâtiment dédié à la récupération de la chaleur fatale ainsi que 212 groupes électrogènes de secours. Son raccordement au réseau électrique nécessite la création d'un poste de transformation 225 kV à Noyelles-sous-Bellonne et la réalisation de quatre kilomètres de liaisons électriques souterraines.

L'enquête publique unique porte également sur les constructions projetées faisant l'objet de la demande de permis de construire relative à la création du poste électrique de 225 000 volts dit « Fond de Sailly » sur la commune de Noyelles-sous-Bellonne, de sorte qu'en application de l'article R.423-58 du Code de l'urbanisme, il n'y aura pas lieu de procéder à une nouvelle enquête publique au titre de cette autorisation d'urbanisme, sauf modification substantielle du projet après la clôture de l'enquête publique.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique unique :

- sur support papier :
    - en mairie de Corbehem le lundi de 8h à 12h et de 13h à 19h et du mardi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h,
    - en mairie de Noyelles-sous-Bellonne le lundi, le mardi et le vendredi de 16h à 18h,
    - en mairie de Brebières le lundi, le mardi, le mercredi et le vendredi de 8h15 à 12h et de 13h30 à 17h15 et le jeudi de 13h30 à 17h15,
    - en mairie de Vitry-en-Artois le lundi, le mercredi et le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h et le mardi et le jeudi de 8h30 à 12h.
- sur le site internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais à l'adresse suivante : www.pas-de-calais.gouv.fr – Publications – Consultation du Public – Enquête Publique – Enquête environnementale – Projet de Datacenter – Société LLE01 SNC Brebières et RTE à Brebières et Corbehem ;
- sur le site internet spécialement dédié à cette enquête publique unique à l'adresse suivante : https://www.dc-brebieres-corbehem.fr.

Les communes de Gouy-sous-Bellonne et de Quiéry-la-Motte dans le département du Pas-de-Calais et celles de Courchelettes, de Cuincy, de Douai, de Férin et de Lambres-lès-Douai dans le département du Nord sont destinataires du dossier d'enquête sous format numérique.

L'étude d'impact, l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) Hauts-de-France ainsi que le mémoire en réponse à l'avis de la MRAe sont insérés au dossier d'enquête publique unique.

Les avis des collectivités territoriales seront publiés sur le site internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais à l'adresse précitée.

Toute information complémentaire peut être obtenue auprès des responsables de projets :

- <u>Pour la demande d'autorisation environnementale :</u>

    - Monsieur Stéphane TONACHELLA au 01.55.35.08.52 ou par courriel : LLE01@goodman.com.

- Pour les demandes de déclarations d'utilité publique :

    - Monsieur Samuel GUET au 06.63.44.58.98 ou par courriel : samuel.guet@rte-france.com
    - Madame Pascale MENETRIER au 06.62.54.81.29 ou par courriel : pascale.menetrier@rte-france.com.

Monsieur Didier CHAPPE, commissaire enquêteur titulaire, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et ses propositions aux dates, heures et lieux, ci-dessous :

- le vendredi 4 décembre de 14h à 17h en mairie de Corbehem ;
- le mardi 8 décembre de 14h à 17h en mairie de Brebières ;
- le samedi 12 décembre de 9h à 12h en mairie de Noyelles-sous-Bellonne ;
- le lundi 28 décembre de 14h à 17h00 en mairie de Vitry-en-Artois ;
- le mercredi 6 janvier de 9h à 12h en mairie de Brebières ;
- le lundi 11 janvier de 15h à 18h en mairie de Noyelles-sous-Bellonne ;
- le vendredi 15 janvier de 14h à 17h en mairie de Corbehem.

Le public peut consigner ses observations et ses propositions sur les registres d'enquête publique unique, établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenus à disposition en mairies de Brebières, de Corbehem, de Noyelles-sous-Bellonne et de Vitry-en-Artois.

Il peut également les adresser, durant la période de l'enquête publique :

- par voie postale au commissaire enquêteur en mairie de Corbehem, siège de l'enquête, sise Place de la Mairie à Corbehem (62112) ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : dc-brebieres-corbehem@registre-dematerialise.fr ;
- sur le registre électronique disponible à cette adresse : https://www.dc-brebieres-corbehem.fr

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais les informations relatives à ce projet.

Une copie du rapport et des conclusions motivées au titre de chacune des enquêtes publiques initialement requises du commissaire enquêteur sera déposée dans les communes concernées par cette enquête ainsi qu'en préfecture du Pas-de-Calais pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Elle sera également mise en ligne, sur le site internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais à l'adresse précitée et sur le registre électronique.

Toute personne intéressée pourra en demander communication en s'adressant à la préfecture du Pas-de-Calais.

Au terme de l'enquête publique, le préfet du Pas-de-Calais statuera sur la demande d'autorisation environnementale en vue de la création d'un campus de centres de données sur les communes de Brebières et de Corbehem, sur la demande de déclaration d'utilité publique en vue de la création du poste électrique de 225 000 volts dit « Fond de Sailly » sur la commune de Noyelles-sous-Bellonne et sur la demande de déclaration d'utilité publique du projet de liaison électrique souterraine à 225 000 volts entre le futur campus de centres de données et le futur poste électrique dit « Fond de Sailly » sur les communes de Brebières, de Corbehem, de Gouy-sous-Bellonne, de Noyelles-sous-Bellonne et de Vitry-en-Artois.